

TERRITOIRES**A QUAND LA FUSION DES RECTORATS DE
TOULOUSE ET MONTPELLIER ?**

PIERRICK MERLET



Un rapport commandé par le gouvernement préconise la réduction du nombre d'académies de l'Éducation Nationale, de 26 à 13, pour les aligner sur la nouvelle carte des régions. Même si l'initiative semble définitivement actée, le calendrier est encore flou. Néanmoins, les recteurs d'académie planchent déjà sur cette nouvelle organisation qui doit entrer en vigueur au plus tôt à la rentrée 2019.

La région Occitanie va-t-elle disposer d'un super-rectorat pour ses 13 départements dans les années à venir et par conséquent fusionner ceux de Toulouse et Montpellier ? Si rien n'est encore officiellement décidé en terme de calendrier, la mise en œuvre d'une telle initiative par le gouvernement semble déjà décidée. Une idée émanant d'un rapport commandé par le gouvernement.

En effet, en novembre 2017, les ministres de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, et de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, ont commandé un rapport au conseiller François Weil. Rendu en mars dernier, ce document de 46 pages porte sur la réorganisation territoriale des services déconcentrés des deux ministères commanditaires du rapport.

"À l'issue de ses travaux la mission a acquis la conviction que l'organisation des services



déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation doit être harmonisée avec celle qui découle des lois de 2015 pour l'ensemble des autres administrations", préconise le rapport Weil.

En clair, ce document fait la suggestion d'aligner l'organisation des rectorats sur la carte des nouvelles régions de France, qui ne sont plus que treize depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRE fin 2015. Ainsi, depuis le 1er janvier 2016, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon se sont regroupées sous le nom de région Occitanie. En adoptant cette logique, le nombre d'académies passerait de 26 à 13 en France. Par conséquent, si les rectorats fusionnent, celui de Toulouse ou de Montpellier devra fermer ses portes. Jusqu'à présent, un nouvel échelon avait été créé en 2015, les régions académiques, pour s'adapter à ce changement majeur et faire naître des coopérations entre les différentes académies.

"Les régions académiques, aujourd'hui perçues comme des arrangements complexes et illisibles, ont pu permettre des rapprochements d'expertises et la constitution de réseaux métiers utiles à l'échange de bonnes pratiques. Mais en peu de temps elles ont démontré leur inefficience", estime les différents auteurs de ce rapport qui ont rencontré près de 80 personnes pour réaliser cette mission (recteurs d'académies, syndicats, etc).

DES EFFECTIFS À PRIORI MAINTENUES

La cohérence géographique n'est pas la seule raison qui motive le gouvernement à vouloir entamer une telle réorganisation des services. Il est évident qu'une fusion de ce type engendrera des économies d'échelle non négligeables pour l'Éducation nationale. Dans chaque région, des fusions de services pourraient très bien être envisagées, avec peut-être des conséquences sociales par la suite. Sur ce point, la présidente de la Région Occitanie, Carole Delga, tient à rassurer le personnel éducatif.

"Nous avons eu la garantie qu'il y aura un maintien des effectifs de l'Éducation nationale dans la région, mais nous nous dirigeons vers une seule académie d'ici un an", avait-elle déclaré avec regret fin août en visite au lycée Saint-Sernin de Toulouse dans le cadre de la rentrée scolaire.

Pour rappel, le rectorat de Toulouse comptait environ 48 500 agents dont 38 900 sont des enseignants à la rentrée scolaire 2017. Une masse salariale similaire à celui de Montpellier, où l'Éducation nationale comptait 45 600 employés à la même date.

LA PROXIMITÉ EN DANGER ?

Du côté de l'opposition également, on se montre réticent quant à cette idée de fusion des deux rectorats. Christophe Rivenq, président du groupe Union des élus de la droite et du centre au Conseil régional d'Occitanie, l'a fait savoir dans un courrier adressé à Jean-Michel Blanquer le 9 octobre.



"La création d'un super-rectorat tourne le dos à l'impératif de proximité qu'imposent le pilotage et la gestion du système éducatif dans nos territoires à forte dimension rurale. L'éloignement auquel conduirait la mise en place d'un super-rectorat est contraire à l'intérêt des élèves, des familles, des enseignants, des agents et des équipes de direction", explique l'élu qui demande au ministre de renoncer à ce projet de fusion.

Un probable manque de proximité que ne nie pas le rapport Weil.

"L'objection principale que l'on peut formuler à l'encontre d'une fusion au sein de ces régions académiques repose sur la difficulté à garantir une proximité indispensable aux accompagnements locaux dans ces territoires très étendus. La mission a conscience de cet impératif, en particulier dans deux types d'accompagnement : l'accompagnement pédagogique des équipes et l'accompagnement individuel des personnels. Ces deux domaines doivent être des sujets prioritaires de réflexion et d'innovation, et l'objet de véritables plans d'action -de la part de l'administration centrale comme des services déconcentrés- destinés à garantir, au plus près des équipes et des personnels, une présence experte et réactive en tous points du territoire".

En tenant compte du rapport et des demandes du ministère de l'Éducation nationale, les recteurs d'académie doivent rendre leur propre copie sur la future organisation académique de leur territoire à Jean-Michel Blanquer au plus tard début 2019.